

Résumé

Dans cette étude, Yves Vaillancourt examine l'union sociale canadienne à partir d'une fenêtre québécoise en mettant d'abord l'accent sur la dimension sociale (les politiques sociales), puis sur les interfaces entre les dimensions sociale et intergouvernementale (l'union), sur les enjeux relatifs à l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) plus particulièrement.

L'auteur passe en revue l'évolution des politiques sociales québécoises au cours des 40 dernières années et fait valoir le caractère novateur des réformes introduites depuis 15 ans. Il distingue ainsi deux modèles de développement : un premier, celui des années 1960 et 1970, très semblable à celui qu'on trouvait à la même époque dans le reste du Canada, et un deuxième (en émergence), qui fait du Québec un laboratoire original en matière de réforme des politiques sociales, qu'il qualifie de solidaire et démocratique. Ce second modèle de développement renouvelle les politiques sociales en s'éloignant de la conception centralisatrice et hiérarchique propre à l'État-providence traditionnel sans pour autant ouvrir la porte à la privatisation et à la dérégulation. À ce chapitre, ce qui singularise le Québec depuis 1996, c'est que l'économie sociale y est officiellement reconnue et soutenue par l'État québécois.

Pour illustrer cette thèse, l'auteur passe en revue cinq sphères d'intervention où le Québec a fait preuve d'innovation : la reconnaissance des organismes communautaires autonomes, les pratiques novatrices de logement social, la politique des Centres de la petite enfance (CPE), la place de l'économie sociale dans les services à domicile et les programmes concernant les personnes handicapées. Il démontre que l'économie sociale est devenue un acteur social et politique qui a été capable d'imprimer sa marque au dispositif institutionnel. Ces réformes rappellent que les politiques sociales sont tout autant une question de citoyenneté et d'*empowerment* que de redistribution de la richesse.

Sur le pan des relations intergouvernementales, cette originalité place le Québec dans une position plus avantageuse, par rapport aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, que celle qu'il occupait dans les années 1960 et 1970. Mise à part la valorisation du rôle de l'État québécois, les réformes introduites au cours des années 1960 et 1970 ne faisaient bien souvent que reprendre des innovations antérieurement développées et expérimentées par d'autres gouvernements ailleurs au Canada. Par contre, les réformes des années 1990 comprennent des innovations sociales d'origine québécoise pouvant être diffusées dans d'autres régions canadiennes.

Compte tenu de cette riche expertise, il conclut que l'adoption de l'ECUS sans le Québec a eu pour effet de condamner cette entente à demeurer une coquille vide inapte à aider les gouvernements concernés à s'entraider.

En cette période de reconfiguration des politiques sociales, le Québec et le reste du Canada ont intérêt à trouver de meilleures façons de collaborer. Les gouvernements qui s'emploient à travailler ces dossiers en se plaçant uniquement dans des rapports de méfiance et de compétition avec les autres gouvernements ne font que s'affaiblir. Ainsi, les innovations québécoises, qui demeurent fragiles et modestes, risquent de faire long feu, et son modèle de développement de déperir, si le Québec reste isolé. Il faut les renforcer et les enrichir des innovations sociales développées ailleurs au Canada. Pareillement, les gouvernements, individus et groupes dans le reste du Canada ont intérêt à mieux connaître les innovations en cours au Québec afin d'enrichir leurs propres plans de réformes.

À son avis, une autre entente sur l'union sociale demeure possible et nécessaire, à condition que les stratégies des uns et des autres puissent être renouvelées, y compris la stratégie trop défensive du gouvernement du Québec.